

RWANDA

Transmis à Monsieur le Substitut du

Territoire: Kibungu-Rwamagana

Procureur du Roi à Astrida.

Résidence: Rwanda.

Rwamagana- le 5. 9. 1961

Le Commissaire de Police

L'Officier de Police Judiciaire

P. V. - N° 8226/VR

KIBUNGO



824

PRO JUSTITIA

Prévenu :

interrogatoire.

BIHOZIMANGO;Ngungu-Rwamagana.  
Kibungu.

Prévention :

Plaignant :

Objets saisis :

Observations :

Date d'arrestation :

L'an mil neuf cent soixante et un le 5eme jour  
du mois de septembre vers ..... heuresDevant Nous VANDOUSSELAERE RenéCommissaire de  
Police - Officier de Police judiciaire, à compétence générale, Ruanda-Uruni  
nous trouvant à Rwamagana comparait 1. e. nommé :BIHOZIMANGO; fils de Rwabikinga + et de Mureragondo +orig. de Munyaga-Rwamagana; mututsi des Aba-  
sindi; marié à Nyirarugwiza; résidant à Ngungu-  
Rwamagana-Kibungu lequel nous déclare après  
avoir prêté serment;Q. Que savez-vous de ce qui passer à Munyaga le 26.8.61  
vers 19H. lorsque RWAKAGABO et NYIRANTORE ont été tués?

R. Le 26.8.1961 vers 19 H. je suis revenu du meeting UNAR

en compagnie des nommés RWAKAVUNDI de Ngungu-GAKAMBA

de Ngungu- RWABUDURE de Ngungu- MUYENSHURI de Ngungu

-BIKORO de Ngungu père de GAKAMBA; RWAKAGABO de Ngungu

-NYIRANTORE de Ngungu- KAMANZI de Ngungu-NYIRAMUJARA

de Ngungu; -NDORI de Ngungu-GASHUMBA de Ngungu et

encore des autres personnes que je ne souviens pas le

nom. Sur le chemin de retour et arrivé à unyaga nous

sommes tombés dans une bande armés avec des lances;

des batons et des arcs. Ils étaient cachés dans les ba-

naneraies au long du petit chemin. Ils ont commencé à

nous frappé et tiré des fleches. J'ai vu frappé la nom-

mé RWAKAVUNDI avec un coup de baton je ne sais pas par

qui; j'ai encore vu frappé RWARUPIGIRI avec un coup

de baton sur son bras. J'ai vu tomber la nommée NYIRAN-

TORE avec une fleche dans le dos; je ne sais pas par qui

la fleche a été tiré. J'ai reçu un coup de baton sur ma

cuisse droite je ne sais pas par qui. je n'ai pas été

blessé je n'ai pas eu besoin d'un médecin. Après avoir

reçu un coup de baton j'ai pris la fuite dans les xxx

champs pour rejoindre ainsi Ngungu. le lendemain je suis

aller à Kibungu pour me refugier.

Q. Avez-vous reconnu quelqu'un dans la bande agresseurs?

R. j'ai reconnu parmi la bande. Les nommés KANYABUGESERA  
et RWAMPIZI de Munyaga-Rwamagana-Kibungu?

Q. Etaient-ils armés?

R. OUI, avec des arcs.

2. Avez-vous vu tirs ou blessés ou frappé qu-lqu'un par ces 2 personnes?

R. NON . je n'ai pas vu qu'ils ont fait quelque chose à personne.

3. Avez-vous blessé RWAKAGABO?

R. NON.

4. Ou est NYIRAGORE; ou est sont cadavre?

R. Elle est morte je ne sais pas ou est sont cadavre.

le comparant.

Je jure que le présent P.V. est sincère.

S.Com. Police Ppal.O.P.J.  
VANDOUSSELAWE R.

l'interprète.

KABANO.D.

RWANDA

Transmis à Monsieur le Substitut du

Territoire : Rwamagana-Kibungu.  
Résidence : Ruanda.

Procureur du Roi à Astrida.

Rwamagana le 8.9. 1961

Le Commissaire de Police

L'Officier de Police Judiciaire

P.V. - N° 8234/VRPRO JUSTITIA

Prévenu :

Date d'arrestation :

L'an mil neuf cent soixante et un le 6eme jourdu mois de septembre vers ..... heuresDevant Nous VANDOUSSELAERE René Commissaire dePolice — Officier de Police judiciaire, à compétence générale, Ruanda-Urundinous trouvant à Rwamagana, Comparait 1<sup>e</sup> nommé :KANYABUGESERA; Simon; fils de Mugunyagabo ev et de Nyiramakwende + orig. de Munyaga-Rwamagana-Kibungugu; muhutu des Abagesera; marié à Nzamuhuri-suka y résidant lequel nous déclare aprèsavoir prêté serment:Q. Ou étiez vous Samedi 26.8.1961 vers 1930H du soir?R. je me trouvais chez moi à la maison avec ma femme et mes 4 enfants.Q. Vous n'avez pas sortie de chez vous le 26.8.1961?R. Tout la journée je suis rester chez moi.Q. Vous n'avez pas été au reunion UNAR à KAYONZA?R. NON je n'ai pas été à Kayonza.Q. Vous ne sais rien du bagare de MUNYAGA le 26.8.61?R. Je ne sais rien du bagare de Munyaga.Q. Vous est de Munyaga c'est loin de chez vous qu'il y a eu du bagare?R. 1km environ.Q. Vous n'avez rien entendu dire de ce bagare?R. NON. je n'ai rien entendu dire du ce bagare?Q. Pourtant ont vous a reconnu lors du bagare à Munyaga?R. Je n'ai pas été à cette endroit.Q. Vous n'avez pas été avec un certain RWAMFIZI ce jour?R. Je ne l'ai pas vu ce jour là.Q. Il parait que vous étiez arlé d'une arc?R. Je n'ai pas été sur le lieu, mais j'ai une arc à la maison.Q. Connaissez vous BIHOZIMANGO? de Ngungu?R. OUI, je le connais.Q. Vous n'avez pas vu BIHOZIMANGO lors du bagare à Munyaga?R. Je n'ai pas été à Munyaga au lieu du bagare.

le comparant.

Je jure que le présent P.V. est sincère.

S.Com. Police Ppal; O.P.J.

VANDOUSSELAERE R.

l'interprète.  
KABANO.D.

Nous mettons le nommé KANYABUGESERA en confrontation avec le nommé BIHOZIMANGO;

Q. à BIHOZIMANGO: c'est ce KANYABUGESERA que vous avez reconnu lors du bagare à Munyaga le 26.8.61?

R. OUI; c'est lui; je suis certain.

Q. Comment l'avez-vous reconnu? Il était à quelle distance?

R. Il était à 5 - 6 mètres. de moi quand je l'ai reconnu. je suis passer entre lui et RWAMPIZI au moment que j'ai pris la fuite.

Q. Pourtant il faisait nuit au moment du bagare?

R. je l'ai reconnu.

Q. Quand vous avez pris la fuite avez vous encore eu le temps de regarder autour de vous, pour voir et reconnaître quelqu'un?

R. Je le connais depuis longtemps RWAMPIZI et KANYABUGESERA ce jour quand j'ai pris la fuite je suis passer entre eux. et je les ai bien reconnu.

Q. à KANYABUGESERA? qu'avez vous à dire?

R. Je n'ai pas quitté ma maison ce jour, je n'ai même pas vu RWAMPIZI ce jour là.

Q. RWAMPIZI ou était-il?

R. Je ne sais pas ou il était.

Q. à BIHOZIMANGO; KANYABUGESERA a-t-il fait quelque chose lors du bagare à Munyaga?

R. Je ne l'ai pas vu blessé ni frappé quelqu'un; il avait une arc avec lui.

Q. à KANYABUGESERA? qu'avez-vous à dire?

R. j'étais makade je ne suis pas sortie de chez moi.

les comparants.  
BIHOZIMANGO

KANYABUGESERA.

*Bihozimango*

Nous mettons le nommé BIHOZIMANGO en confrontation avec les nommés KANYABUGESERA et RWAMPIZI.

Q. à BIHOZIMANGO; c'est bien ce RWAMPIZI et KANYABUGESERA que vous avez reconnu lors du bagare à Munyaga?

R. c'est eux 2 que j'ai reconnu ce jour là.

Q. à RWAMPIZI; qu'avez-vous à dire?

R. Il ment je me trouvais à Kirwa au mariage de MISAKE.

Q. à KANYABUGESERA; qu'avez -à dire?

R. c'est la haine de l'UNAR contre les HUTU; je n'ai pas été sur place lors du bagare à Munyaga.

les comparants.

BIHOZIMANGO

RWAMPIZI

KANYABUGESERA.

*Bihozimango*

je jure que le présent P.V. est sincère.

S.Com.P lice Ppal O.P.J.  
VANDOUSSELA RE R.

l'interprète.

*Kere*

*[Signature]*

RWANDA

Transmis à Monsieur le **Substitut du**

Kibungu-Rwamagana

**Procureur du Roi à Astrida.**Territoire : **Ruanda .**Rwamagana le **7. 9. 61**

Résidence :

Le Commissaire de Police

L'Officier de Police Judiciaire

8240/VR

P. V. - N°

**PRO JUSTITIA**

Prévenu :  
interrogatoire  
**RWAMPIZI Vincent**  
**Munyaga-Rwamagana**  
**Kibungu.**

+ confrontation  
avec le nommé  
**BIHOZIMANGO de**  
**Ngungu-Rwamagana-**  
**Kibungu.**

Prévention :

Plaignant :

Objets saisis :

Observations :

Date d'arrestation : .....  
L'an mil neuf cent **soixante et un** le **7eme** jour  
du mois de **septembre** vers ..... heures  
Devant Nous **Vandousselaere René** Commissaire de  
Police — Officier de Police judiciaire, à compétence générale, **Ruanda-Urundi**  
**nous trouvant à Rwamagana** comparait 1<sup>e</sup> nommé :  
**RWAMPIZI; Vincent; fils de Mwanirakare + et de Nikomba-**  
**bona ex orig. de Munyaga-Rwamagana-Kibungu;**  
**muhutu des Abasindi; marié à Nyiramahingura;**  
**y résidant lequel nous déclare après avoir prêté**  
**serment;**

Q. Ou étiez vous le samedi 26.8.1961 vers 19H du soir  
quand il y a eu du bagare à Munyaga avec les personnes  
qui sont revenus du meting UNAR qui avait eu lieu à  
Kayonza? les personnes de Ngungu?

R. J'étais au mariage à Kirwa-Rwamagana-Kibungu chez MISA-  
KE qui c'est marié ce jour là. j'étais avec GASHUGI de  
Munyaga-Rwamagana-Kibungu.

Q. Quand est vous revenu de là pour rentrée chez vous?

R. Le lendemain 27.8.61 j'ai quitté chez MISAKE vers 9 H.

Q. Pourtant ont vous a reconnu pendant le bagare qui eut  
à eu lieu à Munyaga 26.8.61?

R. Je n'ai pas été à Munyaga hors du bagare; je me trouvais  
à Kirwa chez MISAKE au mariage de celui-ci.

Q. Vous connaissez BIHOZIMANGO de Ngungu?

R. Je le connais, depuis 6 mois seulement.  
le comparant.

Nous mettons le nommé RWAMPIZI en confrontation avec le  
nommé BIHOZIMANGO.

Q. à BIHOZIMANGO; c'est ce RWAMPIZI que vous avez reconnu  
lors du bagare à Munyaga le 26.8.61?

R. OUI c'est lui; je suis certain;

Q. Comment l'avez-vous reconnu? il était à quelle distance?

R. Il était à 5 - 6 mètres de moi quand je l'ai reconnu.

Q. Pour-tant il faisait nuit au moment du bagare?

R. j'ai vu le nommé RWAMPIZI au moment que j'ai pris la  
fuite. je suis passer entre les nommés RWAMPIZI et  
KANYABUGESERA.

Q. à RWAMFIZI; qu'avez-vous à dire?

R. je n'ai pas été à Munyaga le 26.8.61 lors du bagare j'ai été au mariage de MISAKE à Kirwa. je n'ai même pas vu KANYABUGESERA ce jour là.

Q. à BIHOZIMANGO; le nommé RWAMFIZI a-t-il fait quelque chose pendant le bagare- frappé ou blessé quelqu'un?

R. je ne l'ai pas vu blessé ou frappé quelqu'un lors du bagare il avait un arc avec lui;

Q. à RWAMFIZI; qu'avez-vous à dire?

R. je nie ; je n'ai pas été à Munyaga lors du bagare.

les comparants.

BIHOZIMANGO

RWAMFIZI.

*Bihozimango*

Je jure que le présent P.V. est sincère.

S.Com.P<sup>u</sup>lice Ppal.O.P.J.

VANDOUSSELAERE R.

l'interprète.

KABANO.D.

comparait le 9.9.61 le nommé:

MISAKE; fils de KAYOMBERERA; fils de Rudakangabwa ev et d' Nyirandagizimana ev orig. de Kirwa-Vumwé-Kibungu huku des Abazigaba; marié à Nyiramurema; y résidant lequel nous déclare après avoir prêté serment.

Q. Quand est vous marié; quelle date?

R. Le 26.8.61; voici l'attestation.

Q. Le nommé RWAMFIZI de Munyaga, était-il invité à votre mariage?

R. OUI.

Q. Quand a-t-il quitté de chez vous après la fête?

R. Le 27.8.1961 il a quitté chez moi pour se rendre à Munyaga.

Q. Il n'a pas quitté chez vous pendant la fête?

R. NON.

le comparant.

Je jure que le présent P.V. est sincère.

S.Com.Police Ppal; O.P.J.

VANDOUSSELAERE R.

l'interprète.

KABANO.D.